



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 9 juillet 2007

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 10/07/2007

D - 20070421

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 9 juillet Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, M. Stéphane DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, Mme Anne WALRYCK, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, M. Jacques VALADE (*présent jusqu'à 15 h 30*), Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT, Mme Michèle DELAUNAY, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC,

Excusés :

Mme Michelle DARCHÉ, Mme Claude MELLIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Jacques COLOMBIER,

***Aire d'accueil des gens du voyage. Travaux complémentaires.
Autorisation***

M. Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D2007-0213 du 2 avril 2007, le lot 7bis – Production d'eau chaude solaire pour l'aire d'accueil des gens du voyage, un marché sur appel d'offres a été signé pour un montant de 172 700.82 € TTC avec la Société Lecoq.

De plus, par délibération D2007-0214 du 2 avril 2007, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer des avenants de travaux portant le montant de l'opération à 1 890 923.48 € TTC (soit + 0.29 %) à l'exclusion du lot 7bis susvisé.

Au cours de ce chantier, la réalisation de travaux complémentaires ou d'adaptation ont été rendus nécessaires :

Lot 1 – VRD – Entreprise Moter – M060276

- Mise en place des infrastructures nécessaires au branchement téléphonique

Montant du marché de base :	626 547.32 € TTC
Avenant n°1 sans incidence financière	
Présent avenant :	15 685.54 € TTC
Nouveau montant du marché	642 232.86 € TTC

Lot 4 – Menuiserie extérieure – Bardage – Serrurerie – Entreprise Alumin – M060279

- Fourniture et pose d'une barrière d'entrée supplémentaire à la demande du service gestionnaire afin de se conformer aux exigences du nouvel exploitant désigné par la Ville

Montant du marché de base :	298 249.37 € TTC
Présent avenant :	4 059.82 € TTC
Nouveau montant du marché	302 309.19 € TTC

Lot 7 – Plomberie – Entreprise Lecoq – M060280

- Suppression des cumulus électriques suite à la mise en place des panneaux solaires pour la production d'eau chaude sanitaire,
- Suppression de siphons de sol.

Montant du marché de base :	138 385.87 € TTC
Avenant n°1 :	3 284.49 € TTC
Présent avenant :	- 9 890.71 € TTC
Nouveau montant du marché	131 779.65 € TTC

Lot 7bis – Production d'eau chaude sanitaire – Entreprise Lecoq – M070115

Compte tenu du mode de fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage qui prévoit une fermeture annuelle au mois d'août, le constructeur préconise la suppression d'un panneau solaire sur R3 par bâtiment afin d'assurer dans le temps la pérennité de l'installation due à l'inactivité de l'aire en pleine période estivale.

Montant marché de base :	172 700.82 € TTC
Présent Avenant :	- 11 960.10 € TTC
Nouveau montant du marché	160 740.72 € TTC

Le montant des travaux modificatifs aboutit à une plus value de 1 179,04 € TTC.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés précités en application de l'article 20 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus, à cet effet au budget de l'exercice en cours. Rubrique 524 – Article 2313

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 9 juillet 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean-Michel GAUTÉ
Adjoint au Maire